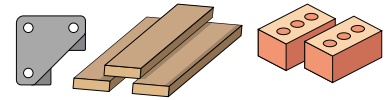


MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION



LES CRD, C'EST QUOI?

Les résidus de CRD, ce sont les matières issues des secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition. Plus du tiers des matières générées au Québec proviennent de ces secteurs. Par exemple, le béton, le ciment, la brique, le gypse, le bardeau d'asphalte, les métaux, le bois, les plastiques, etc. sont des matières générées par le secteur des CRD.



LA RÉGLEMENTATION DIT QUOI?

Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le Québec doit :

- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD; et
- bannir des lieux d'élimination le bois notamment.

LES AVANTAGES DE BIEN GÉRER SES RÉSIDUS CRD, C'EST QUOI?

Les avantages de bien gérer ses matières sur un chantier ou lors de travaux de rénovation résidentielles sont importants.

Par exemple :

- Diminution des coûts d'enfouissement (les matériaux triés coûtent moins cher à valoriser que l'enfouissement);
- Participation à la réutilisation et la valorisation de matériaux;
- Protection de l'environnement et des ressources naturelles;
- Leadership de l'entreprise et des citoyens en gestion des matières résiduelles.

POUR LES CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET DÉMOLITIONS :

À la maison



Sur les chantiers



LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E SUR LE CHANTIER ET À LA MAISON, C'EST POSSIBLE? Oui, c'est possible!

D'abord, qu'est-ce que les 3RV-E?

C'est le premier principe de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est la hiérarchie à privilégier dans les méthodes de traitement des matières, sur un chantier ou lors de rénovation résidentielle.

Réduction

Réemploi

Recyclage

Valorisation

Élimination

Réduction : limiter les résidus produits lors des travaux en faisant une bonne planification des travaux en amont.

Réemploi : réutiliser les matériaux en bon état au lieu d'acheter du neuf. D'ailleurs, certains matériaux usagés en bon état sont disponibles en petites quantités à l'Écocentre. Informez-vous!

Recyclage : le tri des matières est la clé afin d'économiser sur les coûts de traitement des matières.

- À l'Écocentre, les matières doivent obligatoirement être triées par catégories.
- Sur le chantier, les matières peuvent être triées directement, ce qui diminue les frais de traitement. Par contre, lorsque les matières sont envoyées pêle-mêle au centre de tri, une redevance sur le tonnage doit être payée, ce qui fait augmenter les coûts de traitement.

Valorisation :

- À l'Écocentre : pour connaître le type de valorisation des matières apportées à l'Écocentre, consultez le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : www.margueritedyouville.ca/ecocentre
- Sur le chantier : consultez le site Internet de Recyc-Québec à l'adresse suivante pour de plus amples renseignements sur la valorisation des résidus CRD : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-crd.pdf

Élimination : les matières pour lesquelles aucune valorisation n'est possible doivent être éliminées de façon sécuritaire.

Information

450 583-3301, poste 2 | Sans frais : 514 856-5701, poste 2

www.margueritedyouville.ca |  MRC de Marguerite-D'Youville

